

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 à 18h30

**Présents** : M. Alain PANSERI, Maire

Mme Marie-Claire CLOSCAVET, Adjointe, M. Yves DAUDEY, Adjoint

Mmes Marie-Louise RENAUX, Christelle VIDEIRA (arrivée à 18h41), Hélène MOREL-BAILLY, MM. Arnaud PERRIN, Denis BARIOD (arrivée à 18h40), Jacques BAILLY, Xavier DETHE

**Absents excusés** : Mme Zohra LAAOUCHE, Laurence DESCOTES, Christine VERCELLI, M. Philippe LINK (donne pouvoir à Christelle VIDEIRA)

Un scrutin a eu lieu, M. Xavier DETHE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 AOUT 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu moins trois abstentions.

## I – FINANCES COMMUNALES

### 1. Point financier

M. le Maire informe que la commune a sur son compte au Trésor la somme de 538 170.94 €.

## II – AFFAIRES GENERALES

### 1. Présentation APS Maison des associations

Le cabinet d'architectes BARRAUX présente la phase APS du projet de Maison des associations (bâtiments ancienne gare et hangar).

Le thermicien (Alain LAZZAROTTO) présente les 5 solutions de chauffage envisagées, étudiées dans l'objectif d'atteindre la performance énergétique BBC. Il propose d'inscrire le projet dans le programme régional Effilogis afin de bénéficier de financements.

L'estimation financière totale s'élève à 784 000 € avec la solution de chauffage la moins coûteuse à l'installation. Différentes options sont proposées (terrasse, débord de toit,...)

Il est demandé au maître d'œuvre de dissocier financièrement la réhabilitation de l'ancienne gare et celle du hangar.

La phase APD serait livrée par le maître d'œuvre pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre, le permis de construire serait établi dans la foulée.

Les deux architectes du cabinet BARRAUX et M. LAZZAROTTO quittent la salle.

### 2. DIA

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la propriété Le Bouchon Comtois.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la propriété de M. LACOMBE Julien.

### **3. Délibération part supplémentaire IFSE régie**

Cette délibération vise à régulariser une délibération antérieure afin de créer, dans le cadre du RIFSEEP, une part supplémentaire IFSE Régie pour les 4 agents communaux qui sont régisseurs d'avances et de recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

### **4. Délibération pour désamiantage et démolition bâtiment existant sur lotissement Hauts de Vallière**

M. le Maire informe des résultats de la consultation d'entreprises.

Neuf entreprises ont déposé une offre pour le lot n°1 « Désamiantage » et six pour le lot n°2 « Démolition ».

Après analyse et classement des offres, M. le Maire propose de retenir pour le lot n°1 l'entreprise FONTENAT SOLUTIONS ENVIRONNEMENT (01000 St Denis les Bourg) pour un montant de 19 100 € HT et pour le lot n°2 l'entreprise GOYARD TP (39150 Nanchez) pour un montant de 17 980.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer toutes les pièces constitutives des marchés.

### **5. Délibération marché de location d'un camion plateau**

Le marché de location actuel arrivant à échéance au 31 octobre, une consultation d'entreprises a été lancée afin de passer un nouveau marché de 4 ans. Deux candidats ont déposé une offre.

Après analyse et classement des offres, M. le Maire propose de retenir l'entreprise GENERALE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (39570 Montmorot) pour un montant mensuel de location de 789.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer toutes les pièces constitutives des marchés.

### **6. Délibération marché CSPS réhabilitation ancienne gare et hangar**

M. le Maire informe que dans le cadre de l'étude sur la réhabilitation de l'ancienne gare et du hangar, la réglementation impose de confier à un prestataire agréé une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (CSPS). Une consultation d'entreprises a été lancée.

Six candidats ont remis une offre.

Après analyse et classement des offres, M. le Maire propose de retenir l'entreprise ACE BTP INGENEERY (74960 CRAN GEVRIER) pour un montant de 4 296.00 € HT.

M. BARIOD demande si le projet de réhabilitation l'ancienne gare et du hangar a été validé.

Mme MOREL-BAILLY se positionne contre le projet au montant estimé tout en étant favorable sur son principe.

M. le Maire rappelle que tout projet comporte une phase d'études qui permettent d'examiner ce qui est faisable et à quel coût, de solliciter des subventions, mais qui n'engagent pas sur la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 9 voix pour et 2 abstentions, et autorise le maire à signer toutes les pièces constitutives des marchés.

### **7. Délibération marché mission de prélèvement et diagnostic enrobés**

M. le Maire informe que dans le cadre du projet de requalification de la Grande rue, un prélèvement et un diagnostic des enrobés doivent être réalisés afin de déterminer la présence éventuelle d'amiante et de d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Treize candidats ont remis une offre.

Après analyse et classement des offres, M. le Maire propose de retenir l'entreprise BATISCOPIE DOMOBAT EXPERTISS (26000 MONTELMAR) pour un montant de 1 190.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer toutes les pièces constitutives des marchés.

#### **8. Motion relative à la réorganisation du réseau de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFP)**

M. le Maire propose de voter une mention contre la réorganisation du réseau de la DDFP à l'horizon 2022 et ses conséquences sur la trésorerie de Clairvaux-les-Lacs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'oppose à la fermeture de la trésorerie de Clairvaux-les-Lacs,
- Demande le maintien d'une trésorerie sur le territoire envisagé de la fusion,
- Demande que ce projet privilégie une relation de qualité et de confiance entre l'ordonnateur et son comptable public,
- Demande que le financement à long terme des Maisons France Services soit défini et garanti,
- Demande que les Maisons France Services s'appuient sur le territoire intercommunal et non sur les cantons.

#### **9. Acquisition de la parcelle AK n°99**

M. le Maire propose de poursuivre l'acquisition des terrains situés à l'aval du grand lac, en acquérant la parcelle AK n°99 lieu-dit « Rive du lac » d'une superficie totale de 97 m<sup>2</sup> pour un prix de 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer l'acte administratif.

### **III – INFORMATIONS**

#### **1. Convention avec La Poste pour la mise en place de coffrets relais**

La Poste demande l'accord de la commune pour installer 4 coffrets relais sur le domaine public (rue Neuve, rue Bellecroix, rue des Tilleuls, rue des Rochers). Une photo de chacun des dépôts devait être transmise mais n'a pas encore été reçue. Par conséquent la décision du conseil municipal est ajournée.

#### **2. Demande de M. JOURNET Christophe**

M. JOURNET Christophe est l'un des meilleurs champions français de canicross (course à pied avec un chien). Il sollicite une aide sous forme de sponsoring de la part de la commune, en vue de participer aux championnats de France et championnats du Monde.

Après débat, il est décidé de lui accorder une aide financière d'un montant de 200 €.

#### **3. Présentation de l'APS de requalification de la Grande rue**

M. le Maire rappelle que l'APS de requalification de la Grande rue sera présentée par le maître d'œuvre au Conseil municipal le 2 octobre à 18h30.

#### **4. Demande d'autorisation d'accès**

M. VUILLEMOT Guy sollicite la commune pour créer un nouvel accès à sa parcelle rue du Village Neuf. Cette demande nécessite un examen plus approfondi avant de répondre.

#### **5. Contrôle de vitesse rue St Roch**

M. le Maire informe qu'avant de réaliser les aménagements cyclables rue St Roch, des relevés de vitesse seront effectués par la Direction Départementale des Territoires (DDT) mi octobre.

## **6. Accès vestiaires foot**

Jura Lacs Football demande s'il est possible d'aménager un accès au vestiaire des terrains En Vallière depuis la route départementale.

Une demande d'accès sera sollicitée auprès du Conseil Départemental.

## **7. Courrier Communauté de Communes Pays des Lacs pour EPF**

M. le Maire informe que la Communauté de Communes Pays des Lacs a adressé un courrier recensant les opérations de portage foncier susceptibles d'être confiées à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC.

## **8. Forêt communale**

M. le Maire a rencontré le garde forestier de l'ONF (M. ABEL). Ce dernier lui a fait part du recensement des résineux secs sur l'ensemble de la forêt clairvalienne : 750 à 1000 m<sup>3</sup> sont estimés. Financièrement, la vente de ces bois représenterait un résiduel au bénéfice de la commune de l'ordre de 7 à 9 €/m<sup>3</sup>.

Il est décidé de procéder sans attendre à l'abattage et à la vente des ces bois secs.

## **9. Arbres rue St Roch**

M. le Maire évoque l'état des arbres situés rue St Roch : accroissement de volume, racines qui détériorent le trottoir. Il propose de lancer la réflexion sur leur devenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Le Secrétaire de séance  
M. Xavier DÉTHÉ